

Y a-t-il un conflit d'intérêts au pôle social ?

Un assesseur, adhérent à Triskalia, a jugé une affaire impliquant la coopérative. Des syndicats dénoncent un conflit d'intérêts.

La polémique

Le 10 décembre, Claude Le Guyader, ex-salarié de la coopérative agricole Nutrëa-Triskalia, ne l'a pas cru. En lisant le délibéré du pôle social du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc dans l'affaire qui l'oppose à son employeur, il s'aperçoit qu'un des assesseurs, agriculteur à la retraite, est toujours adhérent sociétaire à Triskalia !

« C'est une honte »

Il ne peut que douter de l'impartialité de la juridiction, d'autant plus qu'elle venait de rejeter sa demande de reconnaissance de la faute inexcusable de Triskalia. Claude Le Guyader, victime d'intoxication par des pesticides, considère que la coopérative agricole est responsable de sa maladie professionnelle. Il a décidé de faire appel.

L'Union syndicale Solidaires de Bretagne et le Collectif de soutien aux

victimes des pesticides de l'Ouest ont envoyé un courrier au préfet de Région, à celui des Côtes-d'Armor, au procureur de la République de Saint-Brieuc, au président du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc et à celui de la cour d'Appel de Rennes. Ils demandent de « **prendre les mesures nécessaires** » pour mettre fin à ce qu'ils considèrent comme un « **conflit d'intérêts** ».

René Louail, membre du comité de soutien des victimes des pesticides de Triskalia, assure que les autorités ne pouvaient pas ignorer le risque de conflit d'intérêts. « **C'est un choix pour ne pas désobéir au lobby agro-alimentaire breton. C'est une honte.** »

Benoît Biteau, paysan et député européen EELV, acquiesce : « **C'est une nouvelle preuve du système tentaculaire de la FNSEA, qui verrouille tout.** »

Cédric ROGER-VASSELIN.

Jeudi 7 janvier 2021

Le Télégramme | 15

BRETAGNE

Justice : le collectif des victimes de pesticides pointe un conflit d'intérêts

● Le 10 décembre 2020, le pôle social du tribunal de Saint-Brieuc a rejeté la demande de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur déposée par Claude Le Guyader, ex-salarié de la société Nutrëa, spécialisée dans la nutrition animale, basée à Plouisy. Celui-ci, aujourd'hui atteint d'une maladie profession-

nelle, se dit victime d'intoxication par des pesticides.

En date du 2 janvier dernier, l'Union syndicale Solidaires Bretagne et le collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest ont adressé au premier président de la cour d'appel de Rennes, un signalement de conflits d'intérêts constatés au sein du tribunal des

affaires sociales des Côtes-d'Armor (Tass).

La raison ? « L'un des membres assesseurs du tribunal, adhérent sociétaire de la coopérative Triskalia, aurait dû se déporter afin de ne pas se retrouver juge et partie dans ce dossier », estime Serge Le Quéau, représentant de Solidaires.